

Automne 2010

BULLETIN MUNICIPAL

ACQUIGNY



Projet nouvelle école





L'année 2010, après bien des vicissitudes, aura été l'année du lancement du projet école. Vous trouverez plus loin dans ce journal un dossier faisant le point de la question. « Chat échaudé craint l'eau froide » comme vous le verrez dans cet article, c'est pourquoi nous avons attendu d'avoir tous les éléments sur la nouvelle école pour vous transmettre ces informations.

Cela n'aura pas empêché de nombreuses réalisations dans la commune.

- La restauration intérieure et extérieure de la salle André Malraux. Peinture intérieure des murs et du sol, installation de nouveaux stores et réparation des chéneaux extérieurs, nouveau chauffage (efficace celui-là). Depuis trois ans que nous nous sommes attelés à la rénovation de ce complexe, bientôt 100.000€ auront été dépensés, malgré tout nous n'avons pas encore tout remis en état.
- La sécurisation des routes au travers des travaux lancés sur la RD836 au Hamet.
- La viabilisation de la Résidence St Meaux rue du moulin Potel qui va commencer dans les prochains jours.

Aussi, nous avons recruté un assistant à maîtrise d'ouvrage pour lancer les études de la restauration de l'Eglise Ste Cécile. Le paratonnerre et les installations électriques de celle-ci ont été remis aux normes afin d'assurer une meilleure protection des bâtiments.

-Le mur du cimetière côté Est qui présente un risque d'éboulement sera reconstruit prochainement par un artisan du village ; de même, la grille devenue obsolète sera remplacée.

Notre projet école avance à grands pas, comme vous pourrez le lire dans les pages qui suivent, la consultation des entreprises est terminée et sera validée prochainement. Quant au permis de construire il est en cours d'instruction.

Comme nous nous y étions engagés en votant contre le Document d'Orientation Générale (DOG) du SCoT au conseil syndical, le conseil Municipal a également émis un avis défavorable à ce DOG. La seule intégration du projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Evreux Rouen dans ce document justifiait notre refus, mais d'autres éléments méritaient discussion. Ils seront l'objet d'amendements que nous porterons devant le conseil syndical du SCoT.

Notre projet de réaménagement du plan d'eau sera proposé dans le courant de l'année 2011 pour faire partie du Contrat d'agglomération signé par la CASE et ses partenaires que sont la Région et le Conseil Général.

L'année 2011 sera l'année du recensement de la population de la commune. Aussi dans le courant du mois de janvier et février, un agent recenseur viendra frapper à votre porte pour remplir votre feuille de recensement. Réservez-lui un bon accueil. Vous trouverez plus loin dans le bulletin leur photo, cela vous aidera à les reconnaître.

Le conseil Municipal et moi-même vous présentons tous nos vœux de bonne et heureuse année avec le souhait que chacun puisse réaliser tout ce qu'il désire.

Vous êtes tous invités à la réception des vœux du Maire qui se déroulera le 7 janvier à 19 heures dans la salle André Malraux.

Michèle Lecesne
Maire d'Acquigny

L'équipe municipale et ses projets.....	4
Le Projet Ecole et Centre de loisirs.....	4
Le nouveau projet.....	8
Visite de la nouvelle école.....	9
Le coût du projet.....	12
Des nouvelles du plan d'eau.....	13
La vie du village.....	14
Fleurissement du cimetière.....	14
Journée au château.....	14
Résultats « Maisons fleuries »	14
«Maisons illuminées 2010».....	16
Bourse aux jouets.....	16
Stèle des anciens combattants en Afrique du Nord.....	16
Les mamans fêtées à Acquigny !.....	17
Informations.....	18
Recensement à Acquigny.....	18
Passage à la télé tout numérique le 1er février 2011.....	18
Amélioration de l'habitat.....	19
Etat Civil.....	20
Environnement.....	21
Le tri du verre	21
Coup de pouce.....	23
Paroles d'associations.....	24
Les amis de Sainte-Cécile.....	24
Modélisme Naval Radio-Commandé (AMNRC).....	24
Annuaire associatif.....	25
Vous avez la parole.....	27
Agenda.....	28



Allée du jardin d'Edouard : Site de construction de la nouvelle école (Crédit photo : Google)

Le Projet Ecole et Centre de loisirs

L'école actuelle est composée de sept classes :

- 2 intégrées à la mairie et qui datent de la fin du 19ème siècle,
- 2 classes maternelles et une salle de motricité datant des années soixante
- 2 classes préfabriquées installées dans les années quatre-vingts,
- 1 classe mobile installée en 2008.

Elle reçoit 180 élèves environ dont le nombre est en constante augmentation.

Cette accumulation de bâtiments disparates, peu commodes, mal adaptés à l'enseignement actuel et dont la sécurité est aléatoire, nous a amené à préférer la **construction d'une école neuve** à l'ajout de deux classes supplémentaires nécessaires à l'accueil des élèves. C'est le projet que nous avons défendu lors des élections de 2008, projet sur lequel nous avons été élus.

Le terrain rue de la Gourmandise :

Nous pensions utiliser le terrain situé à côté de l'école et dont l'accès se fait Rue de la gourmandise. Mis en réserve par la municipalité Lheureux, il venait d'être acheté par la municipalité Oviève. Situé en zone bleue du PPRI, il convenait au point de vue superficie. Toutefois il posait quelques problèmes de stationnement et aurait perturbé la vie de l'école lors des travaux.

Pour mener cette opération, le bureau d'études EAD a été chargé de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et a lancé une étude de faisabilité. Or, cette étude a confirmé que ce site était assujéti à des fouilles archéologiques. Consulté, le Service Régional d'Archéologie (SRA) a confirmé que les fouilles seraient obligatoires et réalisées sur l'ensemble du terrain avec un coût à la charge de la commune et des délais qu'ils n'ont pu nous préciser (voir documents en Mairie). Nous avons lancé un appel d'offres pour avoir un montant estimatif de la dépense qui nous incomberait. Lors de l'appel d'offres qui s'en suivit, l'INRAP qui avait réalisé le diagnostic estimait les dépenses de fouilles à 483.070,38€.

Devant ces deux inconvénients majeurs, **le surcoût dû aux fouilles et les délais d'intervention (2 ans au moins), nous avons envisagé une autre solution.**

Le terrain rue Saint-Meauxe :

Entre temps, une opportunité d'achat du terrain situé à côté du stade rue Saint Meauxe s'est présentée. Ce terrain offrait l'avantage d'être exempt de fouilles, bien situé par rapport au village et aux équipements sportifs nécessaires pour l'école. Avec le bureau d'études et l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre, nous avons vérifié auprès des services préfectoraux la faisabilité du projet. Situé en zone bleue du PPRI Iton, zone d'aléa moyen, rien ne s'opposait à celui-ci. (Cf. article du règlement du PPRI ci-dessous). Toutefois, une modification du Plan d'Occupation du Sol (POS) était nécessaire.

Cette modification du POS a été conduite par le bureau d'études en charge de la réalisation de notre PLU et **avec la participation des services de l'Etat**. Le terrain devenait constructible mais imposait des contraintes architecturales très strictes. Monsieur Lemoine, l'architecte, respectant le règlement du POS, nous a proposé une école sur pilotis. C'est ainsi que pendant près d'un an, notre assistance à maîtrise d'ouvrage (EAD), notre architecte et la municipalité

ont travaillé sur ce projet en partenariat avec les services de l'Etat, la CASE, le SIEGE. Tous connaissaient le projet et les subventions nous étaient même accordées. Les services de l'urbanisme de la DREAL ont participé à la modification du POS. L'aménagement du site a commencé. Les travaux d'enfouissement des réseaux ont même été effectués rue du moulin Potel et rue Saint Meaux. Enfin, une réunion publique le 14 décembre 2009 a présenté le projet à la population sans intervention particulière de l'auditoire.

Malheureusement, au printemps dernier ont eu lieu la tempête Xynthia puis des inondations dans le Var à Draguignan. Personne n'a oublié le lourd bilan humain de ces deux drames. L'Etat a donc décidé par la suite de renforcer les règles en matière de construction dans les zones sensibles. Des consignes strictes ont été données aux services de l'Etat en Préfecture. C'est ainsi que nous avons été avertis le 13 juillet au soir que nous ne pourrions pas mener à bien notre projet sur ce site. La Préfecture nous a signifié qu'une école était un établissement sensible même si dans le règlement du Plan de Prévention des Risques d'Inondations, nulle part elle n'est citée comme telle. Elle nous a prévenus que nous n'obtiendrions pas notre permis de construire.

Tout le débat porte sur l'interprétation de cet article :

Extrait du Règlement de la zone bleue du PPRI Iton

Article 3-3-2-Occupations et utilisations du sol interdites

Sont Interdits :

L'implantation de nouveaux équipements sensibles, tels que les centres de secours, hôpitaux, cliniques, maisons de retraites et centres accueillant des personnes à mobilité réduite.

Madame la Préfète considère que cette liste n'est pas limitative et que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) dont les écoles, sont interdits en zone bleue du PPRI. Ce qui aboutit au paradoxe suivant : ce terrain en zone bleue du PPRI est constructible pour des maisons d'habitation. Par ailleurs, cette interprétation invalide aussi la solution première de l'implantation de l'école sur le site de la rue de la Gourmandise.

Il nous fallait trouver un autre terrain ou porter l'affaire devant les tribunaux. Cette dernière démarche impliquait un retard de plusieurs années dans la réalisation de notre projet et la perte des subventions déjà accordées. Nous avons opté pour la première solution.

Après différentes entrevues notamment avec Madame la Préfète, et son soutien total, c'est en compagnie de Monsieur le Sous-Préfet que nous avons visité 7 terrains qui pouvaient éventuellement convenir.

Ce tableau vous montre les aspects considérés :

	Terrain 1	Terrain 2	Terrain 3	Terrain 4	Terrain 5	Terrain 6	Terrain 7
Adresse	Route d'Evreux La Levriere	Route d'Eveux Sente de la vente aux hommes	Route d'Evreux Les faulx	Impasse du Neubourg	Rue J D'arc	Les grands champs Rue Maubuisson Selles	Allée du jardin d'Edouard
Cadastre	ZD46 13178 m ²	AD138 13384 m ²	AD103-104- 154 ZD 186 26410m ²	ZB63 10434 m ²	ZB56-55 6299 m ²	ZB124 16761 m ²	Domaine privé de la commune
Zonage POS	NA	NA	NC	NC	NA	NC	UA
PPRI	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Blanche	Jaune
Propriétaire	Indivision Mulot 6 propriétaires	Mr et Mme Cahn	Mme Blanc (Bellemere)	Indivision Willemy 4 Propriétaires	2 propriétaires Mr D'Esneval Ind Freret (2 ind)	Mr D'Esneval	Commune
Accessibilité	Bordure de la RD 71 Aménagement d'accès à prévoir sur RD	Bordure de la RD 71 Aménagement d'accès à prévoir depuis la sente.	Terrain enclavé Accessibilité complexe depuis la RD	Terrain enclavé Accessibilité complexe depuis la rue du Neubourg Impasse étroite	Correcte, travaux à prévoir. Attention à l'accès à la RD71	Bonne Aménagement sortie sur RD71 ?	Bonne
Durété foncière	Complexe du fait de l'indivision. Mise en place d'une DUP	Refus de vendre Mise en place d'une DUP	DIA du 6 Aout 2010	Pas renseigné mais vendeur peu probable	Vendeur, probable	Vendeur probable	Très Bonne
Modification / Révision du POS	Modification POS 4 mois	Modification POS 4 mois	Révision POS mise en œuvre du PLU à l'été 2011	Révision POS mise en œuvre du PLU à l'été 2011	Modification POS 4 Mois	Révision POS mise en œuvre du PLU à l'été 2011	aucune
Archéologie	Présence archéologie Villa romaine ?	Pas renseignement et d'information Contact DRAC à prendre	Pas renseigné Contact DRAC à prendre	Pas renseigné Contact DRAC à prendre	Pas renseigné Contact DRAC à prendre	Pas renseigné, mais recherche faite lors de la réalisation de l'autoroute Contact DRAC à prendre	Pas renseigné Peu probable

	Terrain 1	Terrain 2	Terrain 3	Terrain 4	Terrain 5	Terrain 6	Terrain 7
Intégration urbaine	Terrain à l'extérieur de la ville	Terrain à l'extérieure de la ville Accueil en entrée de ville	Terrain enclavé, ne participe pas à la mise en valeur du centre ville	Terrain enclavé, ne participe pas à la mise en valeur du centre ville	Terrain à l'extérieur de la ville dans zone mixte habitat et entreprises	Terrain périphérique au centre ville.	Centre village lien direct avec les aires de sport
Adaptabilité du projet	Faible pente Forme du terrain Renforcement réseaux Modification importante à réaliser sur le projet de l'école	Terrain en surplomb Pente importante - problème de terrassement	Terrain en pente Travaux d'accès très importants	Accès impossible Accès chantier très difficile	Modification importante à réaliser sur le projet	Bonne	Modification à réaliser sur le projet
Autres contraintes :	Vitesse sur la Rd en virage Terrain en dessous de la Rd	Problème de voisinage Sécurité déplacement des élèves Prévoir aires de sport	Nuisance bruit depuis RN154 Eloignement de tous les équipements. Prévoir aires de sports.	Relation avec les riverains Sécurité sur la rue du Neubourg RD 836 Sécurité sur le carrefour entre les RD 71 et 836 Sécurité déplacement des élèves- Prévoir aires de sport Problème du couloir de bruit de la 154	Forte Nuisance au couloir de bruit de la 154. Sécurité déplacement des élèves - Prévoir aires de sport	Très forte nuisance au couloir de bruit de la 154. Vibrations... Sécurité déplacement des élèves - Prévoir aires de sport	Transfert des réseaux. Voir les DICT. Constructibilité par rapport à la SNCF Nouveau projet - Nouveau bilan financier transfert d'un tennis

Monsieur le Sous-Préfet est revenu en Mairie avec les services de la Préfecture concernés et après analyse des avantages et des inconvénients de chacun, et nous avons choisi le terrain qui avait le plus d'atouts. Nos critères étaient simples : proximité du centre village, terrain communal si possible, superficie suffisante, terrain non inondable et constructible dans l'immédiat sans modification de POS, proximité des équipements sportifs avec site facilement sécurisable.

D'emblée nous n'avons pas retenu le terrain de 20000 m² en vente sur la zone des Patis : à l'écart du village, il est en zone bleue (problème récurrent dans notre commune) et surtout situé dans la zone industrielle à proximité de deux établissements classés à risque (CCI et PAPREC).

Voilà toutes les raisons qui nous ont amenés à choisir d'implanter notre groupe scolaire en lieu et place du jardin d'Edouard.

Le nouveau projet



Image 1 : Image de synthèse de l'école vue de la voie de chemin de fer

Concrètement l'allée actuelle du Jardin d'Edouard sera déplacée le long de la voie de chemin de fer, le tennis sera reconstruit à côté du terrain de football avec un terrain multi-sport. Les accès à la poste et aux salles de sports et de loisirs pourront toujours se faire par l'allée du jardin d'Edouard. Seule différence, cette allée sera en sens unique avec une sortie sécurisée par la rue des Bergeronnettes, sur la rue d'Evreux. Les parkings de la salle de sport seront conservés et réaménagés. La Poste aura aussi son propre parking. Le parking place de la gare sera agrandi et réservé au personnel communal, aux enseignants et intervenants auprès des enfants.

L'emplacement de l'école est situé près de la voie ferrée Rouen-Evreux actuellement désaffectée. Nous n'ignorons pas qu'un projet régional de réhabilitation existe, ainsi d'ailleurs qu'un projet de Ligne à Grande Vitesse entre Paris, Caen, Le Havre. Seul le premier nous concerne et notre position n'a pas changé depuis le départ. Nous n'acceptons pas cette

réhabilitation qui mènerait à une coupure du village en deux parties et la vie des habitants riverains invivable.

La Ligne à Grande Vitesse pour relier Caen et Le Havre à Paris est dans les priorités de l'Etat et des régions, et à lire certains rapports elle rend inutile le projet Rouen-Evreux. Nous sommes convaincus que, pour des raisons financières surtout il ne se fera pas et l'installation de l'école a cet endroit sera un argument supplémentaire pour que cela ne se fasse pas !



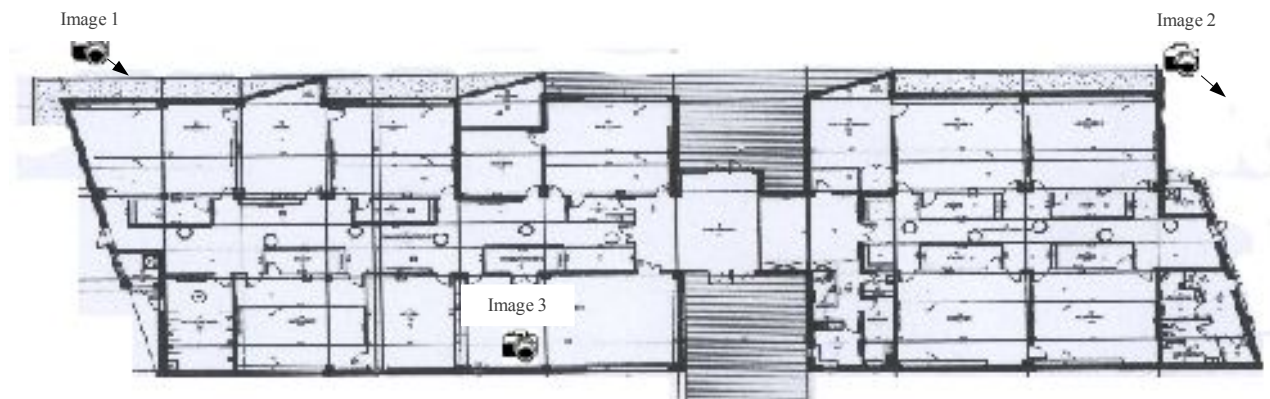
Image 2 : Image de synthèse de la cantine

Visite de la nouvelle école

Du parvis et par transparence, on distingue le hall d'accueil puis, dans son prolongement, la terrasse.

L'entrée, de plain-pied avec le parvis, donne sur le hall d'accueil.

Celui-ci dessert la bibliothèque, le couloir de l'espace Maternelle, la salle de motricité, la terrasse sur laquelle il s'ouvre largement, l'espace réservé au personnel communal et aux enseignants, le couloir de l'espace Élémentaire et le bureau de direction.



L'espace Maternelle

Le couloir distribue :

- à droite : la bibliothèque, une salle de soutien, deux classes et leur dortoir,
- à gauche : la salle de motricité qui a un accès direct sur la terrasse, une classe avec son dortoir et la salle de propreté.

Chaque classe, la bibliothèque et la salle de motricité sont dotées d'un atelier/rangement.

Bibliothèque ou salle de motricité seront utilisées par la garderie.

Le couloir donne ensuite sur la cour de récréation.

	Projet Allée d'Édouard	Projet Rue Saint Meaux	École actuelle
Hall d'accueil	94,39 m ²	100,10 m ²	
Bibliothèque	61,40 m ²	60,90 m ²	
Atelier	7,98 m ²		
Salle de soutien	27,13 m ²	10,36 m ²	7,75 m ²
Maternelle 2	60,51 m ²	61,95 m ²	57,62 m ²
Atelier	10,03 m ²	10,39 m ²	
Dortoir 1	48,35 m ²	42,96 m ²	28,08 m ²
Maternelle 1	73,25 m ²	63,35 m ²	57,62 m ²
Atelier	10,03 m ²	10,39 m ²	
Salle de motricité	107,68 m ²	93,58 m ²	74,00 m ²
Atelier	10,03 m ²	10,13 m ²	
Dortoir 2	41,85 m ²	42,95 m ²	
Maternelle 3	62,64 m ²	60,33 m ²	52,36 m ²
Atelier	10,03 m ²	10,39 m ²	
Salle de propreté	32,85 m ²	23,54 m ²	21,09 m ²
Couloir/dégagement	140,42 m ²	106,30 m ²	31,00 m ²
Total	798,57 m²	707,62 m²	329,52 m²

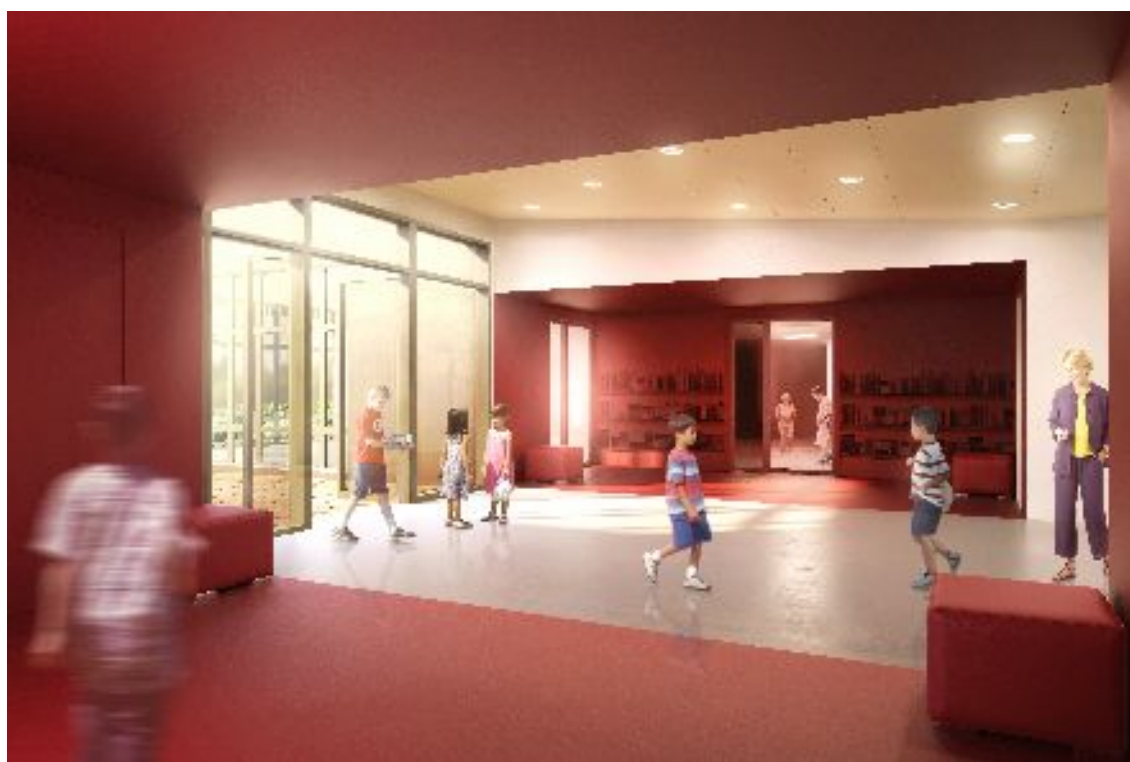


Image 3 : Image de synthèse de la salle de motricité

L'espace Élémentaire

Le couloir distribue :

- à gauche : le bureau de direction en relation avec une classe et une deuxième classe,
- à droite : deux classes et la salle de propreté.

Chaque classe est dotée d'un atelier/rangement.

Le couloir donne ensuite sur la cour de récréation.

	Projet Allée d'Édouard	Projet Rue Saint Meaux	École actuelle
Bureau direction	42,70 m ²	37,29 m ²	11,50 m ²
Élémentaire 1	64,78 m ²	55,87 m ²	59,40 m ²
Atelier	9,97 m ²	10,03 m ²	
Élémentaire 2	62,08 m ²	57,37 m ²	53,12 m ²
Atelier	9,97 m ²	10,03 m ²	
Élémentaire 3	64,79 m ²	57,37 m ²	53,12 m ²
Atelier	9,97 m ²	10,03 m ²	
Élémentaire 4	61,00 m ²	58,82 m ²	52,36 m ²
Atelier	10,03 m ²	10,03 m ²	
Salle de propreté	36,00 m ²	28,00 m ²	22,44 m ²
Couloir/dégagement	83,60 m ²	99,32 m ²	
Total	454,83 m²	434,16 m²	251,94 m²

L'espace de service

	Projet Allée d'Édouard	Projet Rue Saint Meaux	École actuelle
Infirmierie	10,64 m ²	12,17 m ²	
Sanitaire	5,85 m ²	3,90 m ²	
Tisanerie	10,75 m ²	10,70 m ²	
Local ménage	4,00 m ²	6,25 m ²	
Dégagement	6,04 m ²		
Total	37,28 m²	33,02 m²	

Le coût du projet

Le projet de construction de la nouvelle école et d'aménagement d'un centre de loisirs est estimé à **4.410.293,00€ TTC** (3.687.536€ hors taxes).

Le seul coût de la construction de l'école et de l'aménagement du centre de loisirs représente **78%** du total.

Est intégrée à cette estimation une enveloppe de 15% au titre des imprévus et de l'actualisation des coûts sur l'ensemble de la période de construction.

Dans ce total, le coût d'aménagement du centre de loisirs est évalué à 182.000€ hors taxes.

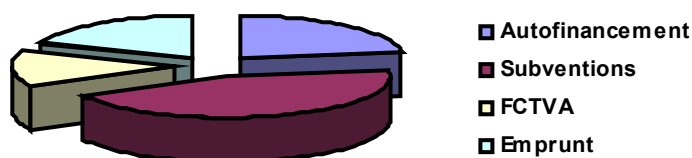
A cela s'ajoutent les frais d'architecte pour **12%** ainsi que les frais de l'entreprise mandataire qui accompagne la commune sur la réalisation de ce projet pour **3,5%**.

L'enveloppe est complétée par un ensemble de dépenses obligatoires : assurances, frais d'études topographiques, frais de branchement, mission de sécurité et de coordination pour **6,5%**.

Le financement du projet

Le projet est financé par 4 types d'apport :

- des subventions
- un emprunt
- un reversement compensant une partie de la TVA payée (FCTVA)
- un autofinancement sur le budget communal
-



Avec 44% du total, les subventions sont la première source de financement.

Elles proviennent du Conseil général, de l'Etat (au titre de la dotation globale d'équipement) et 25.000€ de l'Assemblée Nationale.

Celles-ci pourront être complétées par l'ADEME compte tenu de la qualité énergétique du bâtiment et par le Sénat sur la réserve parlementaire.

Le recours à l'emprunt sera de l'ordre de 850.000,00€ (20% du financement) soit moins d'une année de recettes de fonctionnement.

L'autofinancement par la commune sur les 3 années à venir est de 20%.
60% sera couvert par les recettes issues des ventes des terrains de la rue de la Gourmandise et du lotissement St Meaux.

Le complément de 40% sera couvert, sur les 3 années à venir, par la capacité d'autofinancement issue du budget de la commune. Ceci est rendu possible par la maîtrise des coûts de gestion courante.

Enfin le financement est complété par le reversement au titre du FCTVA pour 14%.

Pour sécuriser le plan de financement, un partenariat financier a été conclu avec la Caisse d'Épargne pour couvrir les flux de trésorerie du déroulement de la construction, en attendant le versement des subventions par l'État et le Conseil général.

Des nouvelles du plan d'eau

Depuis deux ans, la municipalité poursuit un objectif : aménager le plan d'eau de l'Onglais. Bien connu des habitants de la commune, il est devenu un espace de promenade où familles, sportifs, retraités, nounous viennent avec les enfants profiter du cadre, contempler les oiseaux. (de plus en plus nombreux par ailleurs). L'objectif du cahier des charges du projet d'aménagement a été respecté. Le plan d'eau restera un espace de détente familial. La deuxième partie actuellement en exploitation sera conservée en espace ornithologique. Une première ébauche sous forme de plaquette vient d'être écrite.

Ce projet conçu par la municipalité et soumis à la commission environnement a été élaboré par le bureau d'études EAD, avec la participation active du CAUE 27. Les frais d'études ont été pris en charge par le Conseil général.

Les compétences touristiques de la CASE d'une part et du Conseil général de l'autre font que ces deux organismes sont parties prenantes dans la réalisation du projet. C'est pourquoi il vient d'être soumis à la Commission de l'Agenda 21 afin d'être pris en compte dans le Contrat d'agglomération lors des négociations de 2011 avec le Conseil général et le Conseil régional. Le projet est bien placé dans la liste et devrait aboutir, nous l'espérons.

Nous vous tiendrons au courant de son évolution. Un prochain article vous précisera le contenu du projet.



Fleurissement du cimetière

Bravant les premiers frimas de l'hiver, un groupe de bénévoles de la commune, composé de Mesdames Crenn, Queré, Granata et de Messieurs Larcier et Crenn, ont installé, chèvrefeuilles, jasmins, hortensias et autres plantes, le long des murs du cimetière, à côté du « columbarium et du jardin du souvenir.

Journée au château



Le 17 octobre 2010, l'Association « Mieux Vivre à ACQUIGNY » a convié, comme chaque année à la même époque, les habitants d'ACQUIGNY et de sa région, à découvrir le parc et son château, et à rencontrer des artistes, sur le thème de la sculpture, de la céramique et du modelage.

Un très grand nombre de visiteurs ont profité de cette splendide journée d'automne pour venir admirer les somptueuses céramiques de Marie-Pierre LAMY,

ainsi que les superbes modelages de l'atelier de sculptures de la ville de LOUVIERS sous la responsabilité de Monsieur Michel NATIER.

Les vernissages, offerts par Mieux Vivre à ACQUIGNY, en présence de Madame LECESNE, Maire d'ACQUIGNY, ont permis d'accueillir chaque exposant et leurs invités, dans le cadre de l'orangerie du château.

Stéphane GROLAUD, talentueux céramiste lovérien et pédagogue, encadrait un atelier de travail de la terre où se sont activés une trentaine d'enfants. Les « Œuvres », après avoir été cuites, ont été exposées du 05 décembre 2010 au 20 décembre 2010, dans l'entrée de la Mairie où un nombre important de visiteurs ont pu les contempler.

Chaque artiste en herbe a pu prendre possession de son travail à la fin de l'exposition.

Résultats « Maisons fleuries »

Pour toutes les personnes présentes à la remise des prix, la municipalité a remis, soit un bon d'achat soit une rose.

Les gagnants sont :

1^{er} M GATTO Nicolas :

1 repas pour 2 personnes au restaurant LA CHAUMIERE

2^{ème} M et Mme DUCHEMIN :

1 bon pour 2 entrecôtes au restaurant « LA CHAUMIERE »

Les lauréats suivants ont bénéficié d'un bon d'achat aux Établissements LEMIRE :

3^{ème} M et Mme HENRY Armand

4^{ème} M et Mme DUFIL

5^{ème} M et Mme MALLET

6^{ème} M et Mme PEREZ Célestin

7^{ème} M et Mme HEURTAUX

8^{ème} M et Mme GAILLON

9^{ème} M et Mme BIRBAUM

10^{ème} M et Mme BRIQUET

11^{ème} Mme PETIT

12^{ème} Mme DELOCHE

14^{ème} M GERBOUIN

15^{ème} M et Mme OLIVIERA

16^{ème} Mme BŒUF

17^{ème} Mme HEULANT

18^{ème} M et Mme BORDEAU

HORS CONCOURS CAR CLASSEE 1^{ère} en 2009

Mme CROUIN : Une composition florale est offerte en récompense pour sa participation.

Le jury était composé de membres bénévoles de la commune, accompagnés de 2 membres du Conseil Municipal. Nous remercions Mesdames :

CAMPION Jacqueline
CRENN Geneviève
FRECHAIN Marilou
GUILLAUME Martine
HERARD Josiane
SCHALLERS Marie France
WILLEMY Marlène

«Maisons illuminées 2010»

Comme chaque année à l'approche des fêtes, la Municipalité d'ACQUIGNY organise le concours des « Maisons Illuminées »

Le jury, composé de membres bénévoles parmi les habitants de la commune, passera une seule fois, entre le 20 décembre 2010 et le 23 décembre 2010 (si la météo le permet) de 18h30 à 21 heures.

Les installations non illuminées pendant le passage du jury, ne seront pas retenues.

Seules les illuminations visibles de la rue seront notées.

Merci, dans la mesure de vos possibilités, d'utiliser des guirlandes à faible consommation et de votre contribution à l'embellissement de notre commune en décorant votre maison.

Bourse aux jouets

Le 21 novembre, l'Association « Mieux Vivre à ACQUIGNY » a organisé, pour la deuxième année, une « Bourse aux jouets et articles de puériculture », dans le cadre de la salle Pierre de Coubertin ; (salle chauffée)

Malgré le temps maussade, une bonne douzaine d'exposants ont mis en vente, jouets, matériel de puériculture et vêtements de 0 à 3 ans, ce qui a fait le bonheur des acheteurs venus nombreux.



Mieux Vivre à ACQUIGNY vous donne rendez-vous à l'année prochaine pour une nouvelle bourse aux jouets.

Stèle des anciens combattants en Afrique du Nord

Dimanche 5 décembre 2010, à 11 heures, les anciens combattants d'ACQUIGNY et Madame LECESNE, Maire de la commune, accompagnée des ses adjoints et conseillers, ont bravé le froid et la pluie, afin de procéder à l'inauguration de la stèle en mémoire des anciens combattants en Afrique du Nord, sur la place de l'Eglise ; La mise en place et l'aménagement ont été réalisés par les anciens combattants, et particulièrement par Messieurs Crenn et Larcier qui ont installé des rosiers afin de rester en harmonie avec le carré environnant.

C'est dans une ambiance chaleureuse que les participants à cette cérémonie se sont retrouvés, à la Mairie, autour d'un pot de l'amitié offert par les anciens combattants.



Les mamans fêtées à Acquigny !

L'association 4AC a honoré pour la 5^{ème} année, les mamans à l'occasion de la Fête des Mères en leur offrant une rose remise par les commerçants d'Acquigny. Il en a été ainsi distribué, 580, les samedi 29 et dimanche 30 mai.

Cette opération commerciale très appréciée a permis aux mamans d'être distinguées par ce geste.

Une tombola gratuite, organisée du 24 mai au 30 mai, a permis à 8 gagnantes de recevoir des bons d'achats, offert par 4AC, à utiliser chez les commerçants d'Acquigny avant le 30 septembre. Les bons d'achat non utilisés, seront remis en jeu au Marché de Noël, avec en complément d'autres lots, car pour de ces 2 manifestations chaque adhérent commerçant perçoit un bon d'achat !

Mme Manchon, présidente remercie les commerçants associés à cette sympathique manifestation soit M. Canton, garagiste; La Chaumière, restaurant; M. Piriou, boucherie; L'Hostellerie d'Acquigny, restaurant; La Kasbah, restaurant; Le Béarnais, restaurant; M. Lefèvre, boulangerie pâtisserie, New'Style, Perle de Soin, Aurélia Coiffure, Garage ACM, le Club Médog, Mme Thomas, esthéticienne, La Cour d'Antan, antiquaire, Mme Mosnier, peintre sur porcelaine.

Chaque gagnante a reçu un courrier l'informant du lot reçu.

Les noms des gagnantes tirées au sort, lors d'une réunion avec les adhérents, sont :

Mme Fabre Louise :	un bon d'achat 4AC de 35€ Mme Mosnier (porcelaine)
Mme Hilaire Dorothée :	un bon d'achat 4AC de 40€ Restaurant La Kasbah
Mme Linossier Marie Agnès :	un bon d'achat 4AC de 40€ Restaurant le Béarnais
Mme Coulon Nathalie :	un bon d'achat 4AC de 30€ M. Piriou, boucher
Mme Canton Josette :	un bon d'achat de 25€, Boulangerie Lefèvre
Mme Grégoire Claudine :	un bon d'achat 4AC de 30€ Mme Thomas, Esthéticienne
Mme Paris Evelyne :	un bon d'achat 4AC de 40€ Restaurant la Chaumière
Mme Crenn Geneviève :	un bon d'achat 4AC de 40€ Restaurant l'Hostellerie

Rendez-vous l'année prochaine pour cette même opération !!!

Recensement à Acquigny

Le recensement national, devenu annuel depuis 2004, est dirigé par l'INSEE. L'édition 2011 à Acquigny aura lieu du 20 janvier 2010 au 19 février 2011. Voici les visages des recenseurs :



Passage à la télé tout numérique le 1er février 2011

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau ou une antenne intérieure sur un de vos postes, vous êtes concernés par le passage en tout numérique.

Faisons le point avec la société Lorantenne d'Acquigny.



Si vous ne recevez que 6 chaînes aujourd'hui, vous devez adapter votre installation à la réception numérique sinon vous ne recevrez plus la télévision après le 1er février 2011.

En général un adaptateur TNT externe branché sur la prise PériTel de la télé actuelle suffit. Dans quelques cas particuliers, cela nécessitera, en plus, un changement d'antenne, ou un amplificateur de signal.

Une aide financière est possible : il existe une aide maximale à l'équipement de 25 € et une aide maximale pour l'adaptation éventuelle de l'antenne de 120 € pour les foyers exonérés de redevance et sous certaines conditions financières.

Un dispositif d'aide personnalisée peut être mise en œuvre pour les foyers vulnérables aux changements technologiques (personnes de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap supérieur à 80%) pour brancher, régler et expliquer la prise en main du nouveau matériel destiné à une réception numérique. Elle est gratuite pour les éligibles et intégralement financée par l'état.



Pour toutes les personnes recevant la télévision par une antenne, dans la nuit du 31 janvier au 1er février 2011, tous les émetteurs seront éteints.

Le 1er février, tous les usagers devront régler leurs télévision car les certaines chaînes changeront de canal.

Pour plus d'informations :

- le site internet : <http://www.tousaunumerique.fr>
- un centre d'appel : 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h00 à 21h00)

Amélioration de l'habitat « DES AIDES EXISTENT »

Vous envisagez de réaliser des travaux d'amélioration de votre logement, que vous soyez propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, le Programme d'Intérêt Général de la Communauté d'agglomération Seine-Eure est là pour vous aider.

Ainsi la Communauté d'agglomération Seine-Eure vous propose de vous accompagner gratuitement dans votre projet (constitution des demandes d'aides financières, suivi des paiements,...), de vous conseiller sur l'ensemble des aides financières (subventions, prêt à taux réduit) et avantages fiscaux.

Des aides sont accordées, sous conditions, pour tous travaux d'amélioration et d'adaptation de l'habitat :

- La lutte contre l'habitat indigne, insalubre et très dégradé,
- L'amélioration des performances énergétiques des logements existants,
- Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées,
- La création de logements à loyers maîtrisés, conventionnés...,
- La lutte contre les logements vacants,
- ...

Pour une information personnalisée et gratuite contactez :

Mariya PENCHEVA ou Aurélie CANU de la C.A.S.E. au :

Portable : 06.30.98.11.07.

Ligne directe : 02.32.50.86.29. ou 02.32.50.89.50.

Mail : mariya.pencheva@seine-eure.com

aurelie.canu@seine-eure.com

www.agglo-seine-eure.fr

Ou rendez-vous en permanences :

Permanences à Louviers

1 Place Guillaume Petit
Rue du Quai

2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois
de 15h00 à 17h00

Permanences à Pont de l'Arche

Locaux ancienne gendarmerie « Le Tremplin »

52 rue de Général de Gaulle
3^{ème} jeudi de chaque mois
de 11h à 13h

Etat Civil

Naissances

Huet Corentin	08/02/2010
Fougères Thomas	15/03/2010
Ciret Lucine	10/05/2010
Vallée Kelly	24/05/2010
Haillet Sivan	12/06/2010
Froment Maëlice	15/06/2010
Reynoudt Léontine	12/07/2010
Dauvergne Théo	09/08/2010
Vaguet Aliénor	17/08/2010
Duval Luna	18/08/2010
Cherel Alix	28/09/2010
Cherel Eloi	28/09/2010
Enos Qenouille Raphaël	10/10/2010
Vanneste Erine	06/11/2010
Faller Evan	17/11/2010

Mariages

Seiler Sophie et Le Moigne Sylvain	08/05/2010
Lançon Nelly et Mulet Jérôme	22/05/2010
Pollin Lydie et Larcier Sébastien	19/06/2010
Froment Nathalie et Dallet Christophe	28/08/2010

Décès

Brzozowski née Blaise Gilberte	19/01/2010
Roussel Jean	16/02/2010
Bouyoud née Le Gallais Augustine	18/02/2010
Buquet née Martinet Berthe	13/03/2010
Cruchet née Langlois Fernande	01/05/2010
Labert Daniel	25/05/2010
Heullant Claude	03/06/2010
Gallot Jean-Pierre	15/07/2010
Eastwood Herbert	29/10/2010
Hébert Julien	30/10/2010
Bois Pierre	08/11/2010
Ferron Jean-Claude	25/11/2010

Le tri du verre

C'est de nous, premier maillon de la chaîne du recyclage, dont dépend la quantité mais aussi la qualité du verre collecté. En pré-triant rigoureusement le verre d'emballage, nous sommes assurés qu'il sera recyclé à 100% et à l'infini.

Dans les bacs dédiés ou conteneurs à verre, on met uniquement du **verre d'emballage**. C'est-à-dire tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, bocaux et pots. Ainsi, en plus des bouteilles habituelles, n'oubliez pas vos pots de confiture, petits pots de bébé, pots de moutarde, sauce tomate, bocaux de légumes....

Rappel : Il est inutile de les laver. Laver les emballages gaspille l'eau.



Pourquoi ? Tout simplement parce que le verre d'emballage a une composition différente de celle des autres verres, les ampoules électriques, les écrans de télévision ou le verre culinaire, par exemple et que le mélange des différents types de verre rend leur recyclage difficile, voire impossible.

On nous demande aussi de ne pas y mélanger des éléments infusibles: des capsules, des morceaux de porcelaine ou de céramique. Ces produits ne fondent pas dans les fours et on les retrouve inclus dans les nouveaux emballages, ce qui les fragilise et peut conduire à stopper toute une chaîne de production.

Alors attention aux faux amis !

- **Surtout pas** de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, métaux...

- **Ni de verres spéciaux**, tels que verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique...

A son arrivée dans le centre de traitement, le verre subit un premier tri manuel qui permet d'enlever les objets de taille importante qui pourraient s'y trouver mêlés : des bouteilles ou des sacs en plastique, par exemple.

Ensuite, le verre subit toute une série de tri :

Des tris mécaniques éliminent les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...).

Un tri optique au laser identifie et extrait les matériaux infusibles.

Un soufflage permet d'extraire les éléments légers : les bouchons, le papier.

Le verre est ensuite broyé et transformé en calcin, calibré à la demande des verriers



pour refaire des emballages en verre.

La seule limite au recyclage du verre est la couleur. En France, à de rares exceptions près, la collecte est organisée en mélange et est composée de verre de couleurs différentes : vert, brun, incolore.

Avec ce verre, on ne peut refaire que du verre de couleur.

Un tri complémentaire permettra bientôt de séparer le verre de couleur du verre incolore, ce qui permettra la fabrication de nouveaux emballages de teinte claire.

Bon à savoir :

- Le recyclage évite le rejet de plus de 2 millions de tonnes de déchets ménagers par an,
- 100% du verre collecté en France est recyclé,
- 63,2% : C'est le taux de recyclage en France. Soit un peu plus de 6 bouteilles sur 10 sont recyclées,
- **50kg** : C'est le poids des emballages en verre consommés chaque année par habitant,
- 3,7 millions : C'est le tonnage de verre produit en France, dont 2 millions de tonnes issues du verre recyclé.
- En 2009, c'est 1388 tonnes de verre qui ont été recyclés pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, soit **23kg** par habitant pour l'année.

Les questions des trieurs :

Pourquoi ne pas mettre les «verres à boire» dans le conteneur à verre ni la «vaisselle transparente» ?

Les «verres à boire» peuvent contenir du plomb qui se dépose au fond des fours et attaque les briques réfractaires. La «vaisselle en verre» est en fait une céramique transparente qui fond à une température beaucoup plus élevée que le verre d'une bouteille. C'est ce qu'on appelle un infusible. Si on ne parvient pas à l'enlever avant enfournage, on retrouve ces morceaux dans les objets finis.

Que devient le verre qui n'est pas mis dans les conteneurs et donc non recyclé ?

Il va dans la poubelle des ordures résiduelles qui sont dirigées selon le cas en décharge ou en incinérateur. Il est donc perdu à jamais et «encombre» inutilement la décharge ou l'incinérateur. Il faut de plus payer le coût de traitement à la tonne.

Ne vaudrait-il pas mieux réutiliser les bouteilles (consigne) que les traiter pour les recycler ?

Non, le recyclage est la voie la plus économique et la plus sûre sur le plan sanitaire. En effet, la consigne suppose le transport de bouteilles vides, leur lavage, et le traitement des eaux de lavage. En outre, pour pouvoir supporter ces multiples utilisations, les bouteilles devraient être plus épaisses et donc plus lourdes (incidence sur le transport et la matière première).

Renseignements complémentaires auprès du service propreté publique au 02 32 50 85 64.



Cabinet Diététique COUILLARD & DUCHEMIN

6 rue Jeanne d'Arc
27400 ACQUIGNY

9 rue Buzot
27000 EVREUX

☎ 06 22 46 69 84



COUP DE POUCE

La P'tite Maison

Gîte 5 personnes 🌿🌿🌿 (en cours) - N° 808



L'ancien café des Planches est devenu un gîte très confortable pour tous séjours à la semaine, week-end et mid-week, pour 5 personnes

L'ambiance est très chaleureuse grâce à une décoration harmonieuse : meubles anciens, voilage en lin, couleurs raffinées... équipement complet, cuisine équipée, salle de bain avec douche, 2 chambres (1 lit 2 personnes et 3 lits 1 personne)



Claudine et Bruno Manchon

Accueil au 2120 route d'Evreux, les Planches à Acquigny (gîte au n°2100)

tel : 02.32.50.21.36

Réservations aux Gîtes de France : tel : 02.32.39.53.38

Mail réservation : info@gites-de-France-eure.com



Les amis de Sainte-Cécile



Les Amis de l'église Sainte-Cécile ont tenu leur Assemblée Générale annuelle ce samedi 13 novembre 2010.

Année particulièrement riche en événements:

- 5 concerts à l'église Sainte-Cécile suivis en moyenne par 150 mélomanes.
- Organisation d'une vente aux enchères de tableaux le 4 Juin 2010 au château.

- Participation au programme de visites "La Normandie se découvre" du 10 au 28 avril 2010.

- Projet de rénovation:

Dans le cadre de la définition du projet architectural technique un architecte en charge de l'assistance au Maître d'ouvrage (Monsieur Jean-Claude Gilbert avec le conseil de Monsieur Jean-Pierre Brabant) a été retenu et le lancement de l'étude a été effectué...

Donc début des travaux prévisible sur 2011/2012.

Un bilan positif a constaté Thierry Brennetot, Président de l'association.
<http://www.eglisedacquigny.fr>

Modélisme Naval Radio-Commandé (AMNRC)

De nouvelles rencontres auront lieu au printemps 2011 où les Acquignyens pourront venir nombreux comme lors du précédent après midi d'initiation sur le plan d'eau, qui une fois encore était ensoleillé.

Les dates seront précisées dans le prochain bulletin.

AMNRC pour la rentrée 2011 ré-ouvrira une section électrique (celle ci existait mais avait perdue des adhérents qui sont passés au thermique) grâce à de nouvelles demandes.

Avis aux amateurs !

AMNRC joindre Bruno (le président) au
02.35.66.22.17



Amicale des Sapeurs Pompiers

Président : Jean-Jacques LEMARCHAND - Tel : 06.10.64.01.89

Société de chasse

Président : Philippe ROGER

Ecole de danse

Présidente : Nadine LEROUX

Contact : Martine MOSNIER - Tel : 02.32.40.66.34

Anciens combattants

Président : Yves CRENN - Tel : 02.32.50.21.00

Club du 3ème âge

Président : Alain CRUCHET - Tel : 02.32.25.17.32

Tennis club

Président : John CARPENTIER

Contact : Lucile GILET - Tel : 06.87.28.93.30

E-mail : info@acquignytennis.fr -

Site internet : <http://www.acquignytennis.fr>

Acquigny Karaté Club

Président : Claude LEMONNIER - Tel : 02.32.40.35.28

Association Louviers/Acquigny Loisirs (Basket/Stages)

Président : Christian DENIS - Tel : 02.32.25.08.15

Louviers Hamelet Basket Club Intercommunal

Président : Monsieur LE VEILLARD - Tel : 06.09.71.74.23

Club de gymnastique

Présidente : Joëlle LEONARD - Tel : 02.32.50.27.08

Les Amis de l'école d'Acquigny

Présidente : Béatrice LANGLET - Tel : 02.32.40.04.72

Modélisme Naval Radio-Commandé (AMNRC)

Président : Bruno GAUTIER - Tel : 02.35.32.62.83

Etoile Sportive d'Acquigny (Football)

Président : Jean LOPES - Tel : 02.32.50.24.03

Association Acquigny Arts Artisanat et Commerce (4AC)

Présidente : Claudine MANCHON - Tel : 02.32.50.21.36

Mieux Vivre à Acquigny (MVA)

Président : Hervé LE GUERN - Contact : Annick QUERE : Tel : 02.32.40.19.24

Cœur de Lions du Club Français du Chien Terre Neuve et Landseer

Président : - Isabelle BECHEREL - Tel : 02 35 78 53 56

AAPPMA Amicale des pêcheurs acquignyciens

Président : Christian SCRAIGNE - Tel : 02.32.40.45.97

Les Amis de l'église Sainte-Cécile d'Acquigny

Président : Thierry BRENNETOT - Tel : 02.32.50.23.69 - Site internet :
<http://www.eglisedacquigny.fr>

La Fabrique Théâtrale

Présidente : Emmanuelle MARTIN - Tel : 06.62.45.20.64 - E-mail :
lafabriquetheatrale@gmail.com

Association Sports et Loisirs d'Acquigny (ASLA)

Président: Patrick COLLET - Tel : 06 70 73 63 49

Contacts :

- Badminton: Guy GILET - Tel : 06 88 73 79 26
- Duathlon: Jean CRESTEY - Tel : 06 88 04 21 89
- Stretching: Sophie TUEBOEUF - Tel : 06 89 52 10 41

Vous avez la parole

LETTRE OUVERTE AU MAIRE D'ACQUIGNY

Lettre déjà adressée le 25 octobre et restée sans réponse justifiant la pétition qui circule.

Madame,

Le projet de la nouvelle école et de son emplacement à la place du jardin d'Edouard est actuellement un sujet de discussion de nombreux habitants de la commune.

Nous trouvons que la solution actuellement retenue est aberrante.

- aberrante par l'obligation de faire disparaître l'espace de verdure du centre du village.
- aberrante par la proximité d'une voie de chemin de fer dont on ne connaît pas le devenir.
- aberrante par les problèmes de circulation et de sécurité qui en découlent.
- aberrante par le coût financier de ce projet en cette période de crise économique.

Nous vous demandons de bien vouloir réexaminer votre projet. Il existe d'autres terrains disponibles en particulier près de la zone industrielle suffisamment grand pour être facilement sécurisé et accessible, un peu excentré certes, mais où est le problème ? Vous devez aussi réétudier l'aménagement de l'ancienne école, sans doute pour un coup financier moindre ?

Pourquoi un tel empressement dans vos décisions qui vont défigurer Acquigny sans possibilité de retour en arrière et l'endetter pour des années. Nos jeunes ne sont pas actuellement scolarisés dans des conditions déplorables, bien que nous sommes conscients que moderniser l'école actuelle est une nécessité.

Par ailleurs, si l'école déménage, que ferez-vous des locaux libérés ? Un centre aéré pour les vacances (nous sommes encore à la campagne et Louviers est proche) ; une salle de mariage plus spacieuse (combien de cérémonies par an ?) ; un bureau plus confortable pour le maire et les adjoints ??

Cette lettre se veut l'opinion de nombreux habitants qui n'osent pas encore s'exprimer. Nous souhaitons qu'elle vous fasse réfléchir et prendre vos décisions dans la sérénité et sans urgence avant qu'il ne soit trop tard pour revenir en arrière.

La nécessité de demander l'avis de vos administrés s'impose.

Croyez en l'assurance de nos salutations les meilleures

P.S. Le nombre de signatures de cette pétition montre que l'emplacement pour l'école n'est pas accepté par les Acquigniens. Le Maire doit nécessairement en tenir compte. Continuez à signer et faites des commentaires sur www.acquigny.com

AGENDA

7 Janvier 2011 (19h00)
Voeux du Maire

13 janvier 2011 (18h00)
Assemblée Générale des Anciens Combattants
d'ACQUIGNY suivie de la galette des rois.

5 et 6 février 2011
Salon des antiquaires

20 février 2011 (12 h 30)
Loto des anciens combattants

26 mars 2011 (10h00)
L'Assemblée Générale Départementale, Seine
Maritime-Eure, des Anciens Combattants

**9 et 10 avril 2011 (Ouverture des portes à 18
h 30, début de la soirée 20 h 30)**
Loto Mieux Vivre à Acquigny

18, 19, 20, 21 et 22 avril 2011
Stage multisports ALAL pour les enfants à partir de 6
ans - Renseignements M. Denis (02.32.25.08.15)

24 avril 2011 - Tournoi de football organisé par
l'étoile sportive d'Acquigny - Contact M. Lopes
(02.32.50.24.03)

24 et 25 avril 2011 - Foire à tout Inscriptions
auprès de M. Cruchet Alain (02.32.25.17.32)

25 avril 2011 - Duathlon
Inscriptions auprès de M. Crestey Jean
(jean.crestey@free.fr)